

## Administration communale de Bous-Waldbredimus

20, rue de Luxembourg L-5408 Bous Tél : 28 86 04 01 / Fax : 28 86 04 109 info@bous-waldbredimus.lu

## CONVOCATION

## Séance du conseil communal du 29 février 2024 à 14:30 heures

Conformément aux articles 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le conseil communal de la commune de Bous-Waldbredimus est invité à se réunir en date du 29 février 2024 à 14:30 heures à la mairie de Bous ceci afin de délibérer sur les objets suivants :

## En séance publique :

- 1. Approbation du compte-rendu de la séance du 25 janvier 2024
- 2. Notification de l'approbation ministérielle du budget rectifié 2023 et du budget 2024
- 3. Approbation de la convention GAL LEADER Miselerland
- 4. Désignation d'un délégué et d'un délégué suppléant auprès du LEADER Miselerland
- 5. Désignation de membres de la commission paritaire du Jousefshaus à Remich
- 6. Approbation d'une convention avec la Beschäftigungsinitiativ Réimecher Kanton (BIRK)
- 7. Approbation d'un règlement communal relative à la mise-à-disposition de salles communales
- 8. Approbation d'un règlement-taxe relative à la mise-à-disposition de salles communales
- 9. Approbation d'un règlement communal relatif aux subsides à la mobilité douce
- 10. Approbation d'un plan stratégique de protection de la nature
- 11. Approbation du plan d'aménagement particulier Am Paesch III à Waldbredimus
- 12. Confirmation de règlements de circulation temporaire d'urgence
- Informations du collège échevinal et questions des conseillers
- 14. Approbation de titre de recettes

Ainsi fait à Bous le 21 février 2024

Le président

Le secrétaire